

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n° 2020/130

OBJET : REGIE UBAYE SKI - DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de communauté,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 18 Septembre 2020
VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 septembre 2020 ;

Sur Proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du **budget annexe Régie Ubaye Ski** qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 6228	500.00 € (1)
Art 6257	3 200.00 € (2)
Art 6236	2 605.00 € (3)
Art 6588	600.00 € (4)
Art 6588	1 200.00 € (5)
Art 611	1 225.00 € (6)
Art 675 chap 042	3 500.00 € (7)
Art 023	2 695.00 € (8)

Recettes :

Art 778	9 600.00 € (9)
Art 7588	1 200.00 € (10)
Art 7688	1 225.00 € (11)
Art 775	3 500.00 € (12)

TOTAL **15 525.00 €**

15 525 .00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses:

Art 2181 Prg 1002	6 500.00 € (13)
Art 2182 Prg 1004	3 500.00 € (14)

Recettes:

Art 2182 Chap 040	3 500.00 € (7)
Art 28182 Chap 040	1 299.00 € (15)
Art 28183 Chap 040	1 440.00 € (15)
Art 10222	1 066.00 € (16)
Art 021	2 695.00 € (8)

TOTAL **10 000.00 €**

10 000.00 €

- (1) Redevance radio nordique
- (2) Frais de réception + frais organisation Transfrontalière service nordique
- (3) Frais impression plan des pistes Nordique
- (4) Achat licences Caisses pour le service nordique
- (5) Redevance Association Foncière Pastorale (AFP) calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé
- (6) Complément poste Sous-traitance
- (7) Ecritures sorties de l'actif véhicules station du Sauze
- (8) Virement section investissement
- (9) Indemnisation de l'assurance suite au vol qui a eu lieu à la Caisse de Larche
- (10) Encaissement assurances Sainte-Anne
- (11) Intérêts perçus sur sommes séquestrées
- (12) Vente de véhicules station du Sauze
- (13) Acquisition borne automate de vente à Saint-Paul
- (14) Enveloppe complémentaire pour l'acquisition de véhicules station du Sauze
- (15) Régularisation écritures amortissement de biens
- (16) FCTVA correspondant à la nouvelle dépense d'investissement sur le programme Nordique

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme VAGINAY RICOURT Sophie.